

COMITE SYNDICAL DU 10 Mars 2025

COMPTE-RENDU

Le lundi 10 mars 2025 à 10h00, s'est réuni à Privas, sous la présidence de M. Patrick COUDENE, Président du Comité Syndical de Territoire d'énergie de l'Ardèche.

Membres convoqués : 99

Membres présents : 51

Excusés : 9

Membres votants : 51

La réunion a été ouverte par M. Patrick COUDENE qui a accueilli les membres du comté et a excusé les absents.

Le Président, M. Patrick COUDENE a annoncé l'atteinte du quorum et a ouvert la séance.

Le Président a énoncé l'ordre du jour comprenant les points suivants :

1. FINANCES

- Budget primitif 2025
- Autorisation de programme et crédits de paiement (APCP) 2025-2026 et autorisation d'engagement
- Attribution de subventions. Exercice 2025

2. ECLAIRAGE PUBLIC

- Approbation de la mise en place d'un SCHEMA DIRECTEUR D'ECLAIRAGE PUBLIC pour deux communes d'Ardèche.

3. DIVERS

- Présentation de la stratégie 2025-2030
- Point d'avancement de la refonte des statuts
- Utilisation des bornes IRVE en Ardèche

Le Président remercie les membres présents.

Le compte-rendu du Comité Syndical du 27 janvier 2025 est approuvé.

Madame Karine ACCASSAT a été désignée secrétaire de séance.

La réunion débute sur l'actualité du syndicat.

A l'occasion de la Journée des droits de la femme du 8 mars, une photo des élus féminines du comité sera prise à la fin de la réunion.

Le Président prend la parole pour informer que le déménagement provisoire des locaux se déroule ce jour et se poursuivra demain, mardi. Cette période, bien que compliquée, entraîne des changements dans les conditions de travail du personnel ainsi que dans l'accueil des instances. Le Président souligne que les travaux d'extension des locaux représentent un investissement de deux millions d'euros et ont vocation à apporter un mieux -être pour l'ensemble du personnel et des membres du Comité.

Concernant la consultation des entreprises, elle se déroule jusqu'au 18 mars, et l'on constate la participation de nombreuses entreprises locales.

Le 27 mars, la Présidente du Directoire d'ENEDIS, Madame LAIGNEAU Marianne, sera présente sur le territoire. Le Président souhaite vivement la présence des membres du comité, des échanges pourront s'entretenir sur l'adaptation de nos réseaux à la résilience dans le cadre de la transition énergétique.

Monsieur Michel Valla prend la parole au sujet d'Energies Sans Frontières où des salariés d'Enedis prennent sur leurs congés pour intervenir auprès des territoires dans le besoin, notamment remettre l'électricité ou mener des interventions d'urgence à moindre coût.

1. FINANCES

NOTE DE SYNTHESE CA 2024 BP 2025
PRESENTATION
COMITE SYNDICAL 10 mars 2025

Quelques éléments de contexte :

- Le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ardèche, SDE07, change de nom et rejoint l'appellation déclinée par la Fédération nationale, FNCCR, Territoire d'énergie Ardèche, TE07 afin de lui conférer un nouvel essor, illustrer son appartenance au réseau national, aux valeurs d'humanisme et d'égalité des territoires qu'elle représente. Ce changement officiel interviendra lors de la refonte des statuts du syndicat au printemps 2025.
- TE07 est au cœur de la transition énergétique en Ardèche en adoptant son premier budget vert. Les élus ont choisi de suivre 2 axes en parallèles : l'atténuation du changement climatique et la biodiversité et usage des sols. Il s'agira donc d'identifier les mesures efficaces pour atténuer les effets du climat mais aussi évaluer les coûts et avantages des projets et politiques en intégrant les outils verts dans les décisions afin d'assurer la viabilité économique et l'équité sociale.
- En tant qu'acteur majeur et incontournable de la transition énergétique sur le territoire ardéchois, TE07 se doit de présenter une stratégie à ses parties prenantes et ses communes adhérentes pour les années à venir, 2022-2030 : en partant du constat réalisé depuis le terrain concernant ses points forts : son expertise et ingénierie, son soutien financier sur les projets et la proximité des chargés d'affaires mais également de ses axes d'améliorations comme la communication et les moyens de communiquer. Il conviendra aussi de mettre à leur disposition d'un simulateur financier des projets pour les collectivités et des rencontres régulières sur le territoire. Les priorités demeurent :
 - Le maintien du niveau d'investissement sur le réseau électrique
 - La finalisation du programme pluriannuel d'investissement en matière d'éclairage public
 - L'accompagnement des collectivités sur l'ensemble de leurs projets ENR ou leur permettant de maîtriser leur consommation énergétique
 - Le développement de réseaux intelligents

NB : les chiffres sont toujours évoqués au regard du CA N-1

1-COMPTE ADMINISTRATIF 2024

En matière d'électrification rurale, le SDE07 réalise des travaux à hauteur de 15,3M€ décomposé sur 6 années de programmations de travaux entre 2019 et 2024.

Concernant l'éclairage public, grâce à la convention intracting contractée avec la Banque des Territoires sur 2 ans, 2023 et 2024, à hauteur de 2 635 592€/an, la programmation pluriannuelle des travaux a atteint un pic de 6,7M€.

- Fonctionnement
 - Dépenses
 - -26,15% des dépenses à caractère général : le volume de consommation d'énergie en matière d'éclairage public -28,82 %, -97,27% sur les audits énergétiques.

- - 45,95% des charges financières : nous avons des prêts arrivés à échéance et n'avons pas eu recours à la ligne de trésorerie au cours de l'année.

- Recettes

- -17,79% des recettes de fonctionnement s'expliquant par :
 - -27,80% de refacturation des consommations Eclairage Public (le pendant des dépenses).
 - -21.45% de perception de taxe sur l'électricité : Situation revient à la normale par rapport aux régularisations effectuées l'an passé
 - -21.14% des dotations et participations : comme pour les dépenses, cet effet est dû à l'impact d'un service supplémentaire, les audits énergétiques. La recette correspond donc à la dépense.
 - Relative stabilité sur le compte regroupant les redevances de concessions calculées sur les travaux réalisés l'année N-2 mais aussi l'encaissement des frais de maîtrise d'ouvrage sur les travaux d'éclairage public (fruit de la délibération de décembre 2021) et le remboursement des sinistres liés à l'éclairage public.

- **Investissement**

- Dépenses

- Un niveau d'investissement sur le territoire ardéchois approchant les 30M€ avec un déficit de 1,4M€ à couvrir :
 - -18,37 % sur la programmation pluriannuelle en éclairage public du fait de la problématique « matériel » et disponibilité des entreprises prestataires.
 - 15,33M€ sur les réseaux électriques : programmation stable et réalisation conforme
- Mise en place de la télégestion dans les communes.
- Le niveau de réalisation de travaux des opérations sous maîtrise d'ouvrage déléguée diminue légèrement, à savoir, à hauteur de 1,6M€, il s'agit principalement de travaux de construction sur les réseaux de chaleur de type chaufferie bois ou photovoltaïque.

- Recettes

- + 2 750 630,31€ au chapitre 10 d'excédent de fonctionnement cumulé et FCTVA qui permettent à la structure d'appréhender les investissements à réaliser pour le compte des collectivités adhérentes.
- +12,05% de subventions supplémentaires à attribuer au travail de suivi mis en place par les assistantes administratives et financières dans les services techniques permettant de rapprocher systématiquement les recettes des dépenses et d'effectuer les demandes en temps voulu.
- -11.79% des annuités de la dette des communes dû à l'extinction de vieux programmes travaux en électrification rurale notamment et du fait que, cette année, la programmation sur les schémas directeurs n'ait pas pu se dérouler comme initialement prévu par manque de matériel.

CONCLUSION :

Le Syndicat Départemental des Energies de L'Ardèche, acteur majeur dans le domaine poursuit sa mission et démontre qu'il est incontournable sur le territoire en travaillant sa stratégie et œuvrant à sa transformation.

Il met en place un réseau d'économies flux au service des collectivités dans le cadre de la performance énergétique, il accepte par ailleurs la délégation de gestion de l'ADEME en décidant de gérer le Contrat de Chaleur Renouvelable à l'échelle du Département.

S'agissant de ses investissements : En matière d'électrification rurale, la programmation se déroule à hauteur des crédits inscrits.

Concernant l'éclairage public, des retards dans la programmation sont à noter, dus à une problématique d'approvisionnement en matériel.

Compte tenu de l'excédent dégagé l'an passé et de la réalisation des programmes travaux de 2024 la situation financière de cette fin d'exercice est la suivante :

Mémo :

Fonctionnement

	2023	2024
4 992 007,86€		2 298 507,97€

Investissement

	2023	2024
-1 417 892,86€		5 206 875,62€

En l'état, au vu des résultats de clôture, il convient de les affecter comme suit :

-Fonctionnement : + 1 000 000,00€
-Investissement : +1 298 507,87€

Point EMPRUNTS

- Capital restant dû : 6 697 551,06€ Montant annuité 2025 : 1 008 068,48€
- Le SDE sera totalement désendetté dès 2033
- Le SDE emprunte à 3 banques et à des taux fixes essentiellement : aucun risque encouru par conséquent

Le Personnel et son évolution

- Les charges de personnel en 2024 ont augmenté de 5,09%.
- Mouvements dans le personnel :
 - 2 départs en catégorie B
 - ✓ 1 démission au service Electrification Rurale
 - ✓ 1 départ en retraite au service Administration Générale
 - 5 arrivées toute catégorie pour l'ensemble des services :
 - ✓ 2 économies de flux service Maîtrise des énergies catégorie B
 - ✓ 1 contrôleur de travaux pour le service Eclairage Public Catégorie B
 - ✓ 1 chef de service pour le service Electrification Rurale catégorie A
 - ✓ 1 Alternant en chefferie de projet digital

Prospective 2025 :

Voici les perspectives du TE07 en matière de Ressources Humaines connues à ce jour :

- 2 Techniciens : SIG et Objets connectés
- 1 contrôleur de Gestion

BUDGET PRIMITIF 2025

TE07 s'engage dans son budget vert ! Afin de suivre au mieux et de manière analytique, il conviendra de se doter d'un outil adapté à la strate de notre collectivité. Par ailleurs, TE07 est déjà investi dans un travail collaboratif auprès des services de la DGFIP qui lui permette d'aborder sereinement le passage au Compte Financier Unique (CFU).

1. Fonctionnement

Création de 2 AE (Autorisation d'Engagement) :

Gestion de la maintenance « Objets connectés » :

AP de 2025 à 2028 d'un montant de 3 000 000€

CP 2025 : 600 000€

Gestion des « audits énergétiques » :

AP de 2025 à 2026 d'un montant de 1 000 000€

CP 2025 : 500 000€

MDE « Contrat chaleur » : ANNULATION DE CETTE AE, elle bascule en investissement car c'est une délégation de service, ce sera donc une AP

AP de 2024 à 2027 d'un montant de 6 200 000€

CP 2025 : 2 254 864,33€

Concernant les autres dépenses :

➤ Dépenses

- +27% sur les dépenses à caractère général : Sensible hausse des consommations d'électricité en matière d'éclairage public dues à l'élargissement du périmètre. Des charges locatives engendrées par notre déménagement temporaire d'une année. L'accroissement des frais de maintenance de l'ensemble de nos prestataires (choix de location plutôt que l'achat permettant un renouvellement régulier du matériel). De nouvelles compétences donnant lieu à un suivi de maintenance (objets connectés). Les audits énergétiques réalisés sur les communes en augmentation.
- Le chapitre 65 revient au montant prévisionnel de 2023 le contrat de chaleur renouvelable sera suivi en section d'investissement à la demande du service de gestion comptable, il est assimilé à une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage déléguée.
- Charges financières : RAS

➤ Recettes

- Stabilité des recettes de fonctionnement, elles correspondent aussi au service rendu aux communes membres.
- Augmentation du montant de résultat de la section de fonctionnement reporté pour faire face aux dépenses liées à la prise de nouvelles compétences.
- Le montant prévisionnel de la Taxe sur la consommation finale d'électricité est stable.

2. Investissement

Programmation travaux « Eclairage Public » :
AP de 2023 à 2027 d'un montant de 25 500 000€
CP 2025 : 8 500 000€ (hors travaux coordonnés)

Locaux TE07 « Restructuration » :
AP 2025-2026 d'un montant de 2 500 000€
CP 2025 : 2 000 000€

Création d'un réseau d'objets connectés :
AP 2025-2028 d'un montant de 3 000 000€
CP 2025 : 600 000€

Programmation travaux « Electrification rurale » :
AP 2021 d'un montant de 4 701 407,98€ et CP 2025 à hauteur de 2 798 377,56€
AP 2022 d'un montant de 6 293 725€ et CP 2025 à hauteur de 2 471 247,73€
AP 2023 d'un montant de 10 977 412€ et CP 2025 à hauteur de 3 620 000,00€
AP 2024 d'un montant de 11 973 279€ et CP 2025 à hauteur de 3 600 374,71€
AP 2025 d'un montant de 14 000 000€ et CP 2025 à hauteur de 3 510 000,00€

➤ Dépenses	
○ Compétence Eclairage Public	10,5M€
○ Travaux Electrification Rurale	16M€
○ Création d'un réseau d'objets connectés	0,6M€
○ Restructuration locaux TE07	2M€
○ Géo référencement des réseaux	0,25€
○ Aides CEE	1M€
○ Remboursement en capital (emprunt)	0,9M€
○ IRVE	0,5M€
○ Contrat Chaleur Renouvelable	2,2M€
➤ Recettes	
○ FACE et autres subventions	9,2M€
○ Participations communales	7M€
○ FCTVA	1€
○ Contrat Chaleur Renouvelable	2,2M€

L'excédent affecté servira à la réalisation des travaux 2025 énoncés ci-dessus.

3. Emprunts

Afin de réaliser les travaux de restructuration sur le bâtiment et d'en faire un modèle en termes de performance énergétique, il convient de souscrire un emprunt estimé à :

- 2 500 000€
- Déblocage en une seule fois
- Taux fixe
- Durée d'amortissement sur 20 à 25 ans

- **Budget primitif 2025**

Le Vice-Président présente aux membres du Comité Syndical, le budget primitif 2025 du SDE07. Il rappelle la création d'Autorisation de Programme et d'Autorisation d'Engagement avec les Crédits de Paiement associés :

En fonctionnement :

Gestion de la maintenance « Eclairage Public » :

AE de 2023 à 2027 d'un montant de 9 000 000€

CP 2025 : 1 900 000€

MDE « Contrat chaleur » :

AE de 2024 à 2027 d'un montant de 6 200 000€ Compte tenu des modalités d'exécution du contrat, il convient de requalifier l'AE en AP.

CP 2025 : 2 254 864€

Gestion des « Audits Energétiques » :

AE de 2025-2026 d'un montant de 1 000 000€

CP 2025 : 500 000€

Gestion de la maintenance des objets connectés :

AE de 2025-2028 d'un montant de 500 000€

CP 2025 : 100 000€

En investissement :

Programmation travaux « Eclairage Public » :

AP de 2023 à 2027 d'un montant de 25 500 000€

CP 2025 : 8 500 000€ (hors travaux coordonnés)

Programmation travaux « Electrification rurale » :

AP 2021 d'un montant de 4 701 407,98€ et CP 2025 à hauteur de 2 798 377,56€

AP 2022 d'un montant de 6 293 725€ et CP 2025 à hauteur de 2 471 247,73€

AP 2023 d'un montant de 10 977 412€ et CP 2025 à hauteur de 3 620 000,00€

AP 2024 d'un montant de 11 973 279€ et CP 2025 à hauteur de 3 600 374,71€

AP 2025 d'un montant de 14 000 000€ et CP 2025 à hauteur de 3 510 000,00€

Locaux TE07 « Restructuration » :

AP 2025-2026 d'un montant de 2 500 000€

CP 2025 : 2 000 000€

Création d'un réseau d'objets connectés :

AP 2025-2028 d'un montant de 3 000 000€

CP 2025 : 600 000€

I - La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de l'année 2025, sont estimées à la somme de 19 717 620,00€ et comprennent :

- les redevances des concessionnaires à hauteur de 2 200 000€
- la perception de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité : 8 886 336€

Les dépenses de fonctionnement liées à l'administration du Syndicat sont estimées, quant à elles, à 10 370 934€ figurant aux chapitres 011 et 012 :

Une partie de l'excédent de fonctionnement 2024 est reportée sur le BP 2025, à hauteur de 1 000 000€

L'équilibre de la section de fonctionnement s'établit à la somme de 19 717 620,00€, avec les opérations d'ordre.

II / La section d'investissement

En section d'investissement, deux domaines sont distingués :

1/ les investissements qui se rapportent à l'administration générale

Les dépenses : Travaux d'aménagements de bureaux, acquisition matériel informatique, nouveaux logiciels et mobiliers soit 2 290 000€.

2/ les investissements qui se rapportent à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage

Les dépenses :

- Travaux ER pour un montant de 16 000 000€
- Travaux sous Maîtrise d'Ouvrage Délégueé 6 989 925€
- Compétence Eclairage Public 10 593 933€
- Création d'un réseau « Objets connectés » 800 000€
- Subventions CEE aux communes 600 000€

Les recettes :

- La TVA reversée par le Concessionnaire (reliquat depuis le changement de régime de perception de TVA intervenu en 2023) et les remboursements des communes pour les travaux réalisés pour leur compte et faisant l'objet d'un étalement pour 3 315 685€ ;
- Les participations pour 12 940 155€ (FACE, Télécommunications et collectivités) auxquelles s'ajoutent celles au titre des MOT (7 691 886€) ;
- L'excédent de fonctionnement capitalisé pour un montant de 1 298 507,87€

L'équilibre de la section d'investissement s'établit à 44 448 171,77€ avec les restes à réaliser, les opérations d'ordre et la dette constatée des communes à l'égard du Syndicat.

- AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (APCP) 2025-2026 et AUTORISATION D'ENGAGEMENT**

Le Vice-Président présente aux membres du Comité Syndical, les APCP de 2025 du SDE07.

Le tableau ci-joint annexé présente une vision synthétique des AP 2025 avec leurs crédits de paiement associés à ouvrir au présent budget.

Pour l'année 2025, il convient de créer 3 nouvelles autorisations :

- 1 Autorisation de Programme pour les travaux de restructuration des locaux du SDE07
- 1 Autorisation de Programme pour la création d'un réseau d'objets connectés sur le territoire ardéchois de 2025 à 2028
- 1 Autorisation de Programme pour le Contrat de Chaleur en lieu et place de l'Autorisation d'Engagement existante

Il convient également de créer deux Autorisations d'Engagement :

- 1 maintenance des objets connectés sur la période de 2025 à 2028 selon le montant indiqué dans le tableau annexé.
- 1 sur les audits énergétiques pour la période de 2025-2026.

Les APCP 2025

Evolution des Crédits de Paiements et Incription de nouveaux programmes

AUTORISATION DE PROGRAMME				CREDITS DE PAIEMENTS					
PROGRAMME	MONTANT AP	MONTANT MODIFICATION	MONTANT AJUSTEE	CP 2024	PAYE EN 2024	AU 31/12/2024	BP 2025	2026	AU-DELA
ELECTRIFICATION RURALE									
PROG 2019			30 923,36 €	30 923,36 €	30 923,36 €	30 923,36 €			
PROG 2020	2 233 347,64 €		763 169,64 €	859 515,21 €	763 169,64 €	763 169,64 €	0,00 €		
PROGR 2021	4 701 407,98 €			1 754 993,02 €	1 903 030,42 €	1 903 030,42 €	2 798 377,56 €		
PROGR 2022	7 143 725,00 €			3 931 899,50 €	4 672 477,27 €	4 672 477,27 €	2 471 247,73 €		
PROGR 2023	10 977 412,00			5 922 534,19 €	7 106 635,88 €	7 106 635,88 €	3 620 000,00 €	1 554 877,81 €	
PROGR 2024	12 708 115,08			2 598 650,53 €	3 118 380,66 €	3 118 380,66 €	3 600 374,71 €	5 109 464,55 €	
PROGR 2025	14 000 000,00						3 510 000,00 €	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €
MDE 2024-2026									
CEE 2024	1 800 000,00 €		673 146,54 €	600 000,00 €	673 146,54 €	673 146,54 €	600 000,00 €	526 853,46 €	
AUDIT NRJ	1 000 000,00 €						500 000,00 €	500 000,00 €	
CCR	6 200 000,00 €			1 550 000,00 €	0,00 €		2 254 864,00 €	1 550 000,00 €	2 450 000,00 €
FT2024-26	1 200 000,00 €			400 000,00 €	84 704,95 €	84 704,95 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €
ECLAIRAGE PUBLIC									
SD 2023-2027	21 500 000,00			5 500 000,00 €	2 717 001,35 €	6 767 835,65 €	5 000 000,00 €	4 500 000,00 €	
INV 2023	12 000 000,00			3 500 000,00 €	3 020 107,18 €	6 107 909,19 €	3 500 000,00 €	2 000 000,00 €	
MAINTENANCE	500 000,00						100 000,00 €	150 000,00 €	
INV OBJETS CON	3 000 000,00						800 000,00 €	1 500 000,00 €	
AE Maintenance	9 000 000,00			1 800 000,00 €	1 761 319,23 €	3 453 962,57 €	1 900 000,00 €	1 825 653,50 €	
ADMINISTRATION GENERALE									
LOCAUX SDE 07	2 500 000,00						2 000 000,00 €	500 000,00 €	

- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS. EXERCICE 2025

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2025, il est proposé au Comité Syndical de reconduire les subventions ou participations à divers organismes, à savoir :

- Energies Sans Frontières :	8 100.00 €
- Entente TEARA	3 000.00 €
- Amicale du Personnel du SDE :	85 800.00€
- ALEC07	20 000.00€

2. ECLAIRAGE PUBLIC

Deux communes ayant transférées leur compétence facultative Eclairage public demandent la réalisation d'un schéma directeur pour leur commune :

- BEAULIEU remplacement de 262 luminaires en LED pour un montant de 75 000 € HT, participation du TE07 à hauteur de 50 %
- MERCUEUR remplacement de 55 luminaires en LED pour un montant de 45 000 € HT, participation du TE07 à hauteur de 40%

Pour rappel, suite à la délibération du comité syndical du 13/12/2021 la participation communale est désormais étalé sur 5 ans et des frais de maîtrise d'ouvrage de 2.5% du montant HT sont appliqués.

APPROBATION DE LA MISE EN PLACE D'UN SCHEMA DIRECTEUR D'ECLAIRAGE PUBLIC POUR DEUX COMMUNES D'ARDECHE

Vu la délibération du comité syndical en date du 6 mars 2017 relative au règlement de la compétence facultative Éclairage Public, modifiée par délibération du comité syndical du 13 décembre 2021 ;

Vu la possibilité de souscrire un schéma directeur d'éclairage public pour les communes ayant opté pour le transfert de leur compétence Éclairage Public ;

Vu la délibération de la commune de BEAULIEU en date du 13 février 2025 et celle de la commune de MERCUEUR en date du 10 février 2025, qui sollicitent toutes deux la réalisation d'un schéma directeur. Ces derniers ayant pour but principal de réduire les consommations d'énergie, mais aussi d'améliorer la sécurité des installations et la réduction de la pollution lumineuse ;

Vu les plans de financement de ces collectivités ci-dessous, soumis à votre vote ;

BEAULIEU (Remplacement de 262 luminaires en LED)					
Montant schéma directeur HT	75 000,00 €				
Participation SDE07	37 500,00 €				
Participation communale	37 500,00 €				
FMO	1 875,00 €				
Participation communale sur 5 ans	N	N+1	N+2	N+3	N+4
	7 500 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €

MERCUE (Remplacement de 55 luminaires en LED)					
Montant schéma directeur HT	45 000,00 €				
Participation SDE07	18 000,00 €				
Participation communale	27 000,00 €				
FMO	1 125,00 €				
Participation communale sur 5 ans	N	N+1	N+2	N+3	N+4
	5 400 €	5 400 €	5 400 €	5 400 €	5 400 €

* Pour rappel, la participation communale a désormais un étalement sur 5 ans et il y a des frais de maîtrise d'ouvrage de 2,5% sur le montant HT des travaux suite aux modifications des conditions techniques, financières et administratives du transfert de la compétence éclairage public adoptées au comité syndical du 13 décembre 2021.

3.DIVERS

PRESENTATION DE LA STRATEGIE 2025-2030

Aucun élément a présenté à ce jour sur ce point.

POINT D'AVANCEMENT DE LA REFONTE DES STATUTS

Des échanges sont programmés :

- Deux réunions de travail réalisées avec SEBAN
- Deux réunions de travail avec l'exécutif
- Une prochaine réunion de travail en Bureau exécutif le 24 mars
- Une réunion avec M. GERVILLAT sous-Préfet programmée le 28 mars

UTILISATION DES BORNES IRVE EN ARDECHE

STATISTIQUES 2024



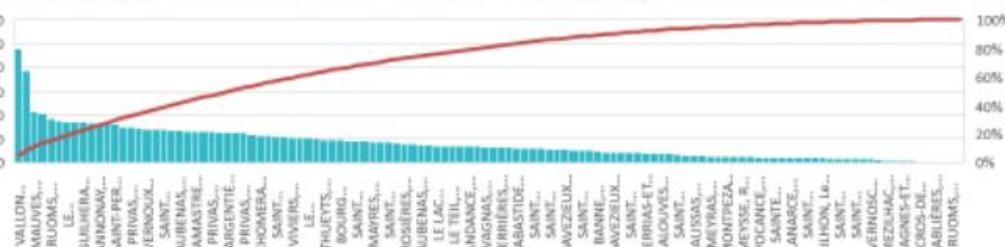
43 761 charges
703 MWh

RECETTES PAR BORNE

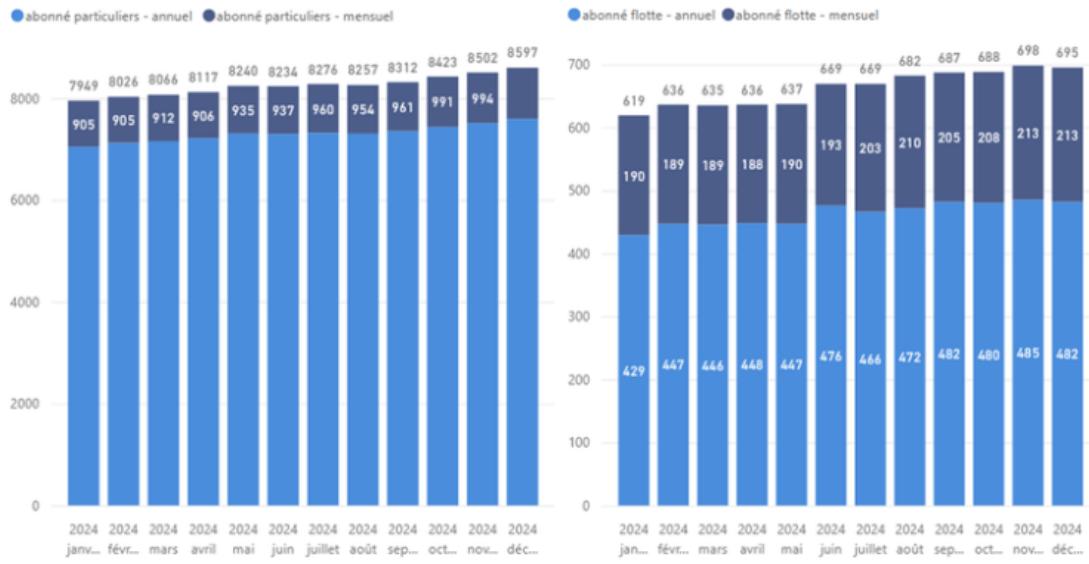
14 %
Des bornes excédentaires



Station	Réseau	Recettes HT	Station	Réseau	Recettes HT
LES VANS, Le Bourdaric	rapide	7 682 €	AILHON, Le Village	accélérée	399 €
VALLON-PONT-D'ARC, Quartier Ratière	accélérée	4 818 €	CHAMPS, Fringuet	accélérée	365 €
VALLON-PONT-D'ARC, Quartier Ratière	accélérée	4 744 €	SAINTE-ROMAIN-D'AY, Avenue de Papernier	accélérée	355 €
MAUVES, Chemin de Halage	accélérée	4 337 €	CHAMPAGNE, Le Village	accélérée	339 €
AUBENAS, Place de l'Arette	accélérée	4 115 €	SAINTE-LAURENT-LES-BAINS, Le Village	accélérée	336 €
RUOMS, Place Général de Gaulle	accélérée	3 703 €	SAINTE-ALBAN-D'AY, Font Benite	accélérée	319 €
GUILHERAND-GRANGES, Boulevard Charles de Gaulle	accélérée	3 503 €	VERNOIS-LES-ANNONAY, Rue du Centre	accélérée	317 €
LE CHEYLARD, Place de la Guinguette	rapide	3 452 €	SARRAS, Place Jean Moulin	accélérée	236 €
TOURNON-SUR-RHÔNE, Place Carnot	accélérée	3 420 €	MEZIHLAC, Le Village	accélérée	172 €
GUILHERAND-GRANGES, Avenue Georges Clemenceau	accélérée	3 377 €	SATILLIEU, Place de la Faurie	accélérée	158 €
ANNONAY, Place du Champ de Mars	rapide	3 308 €	SAGNES-ET-GOUZOULET, Les Sagnes	accélérée	154 €
ANNONAY, Rue de la Valette - Parking la Valette	accélérée	3 300 €	SAINTE-FORTUNATE SUR EYRIEUX, chemin des écoliers	accélérée	137 €
LABELAUME, Les Fraysses	accélérée	3 293 €	CROS-DE-GEORAND, La Palisse	accélérée	101 €
SAINT-PERAY, Place André Pic	accélérée	3 274 €	LESPERON, Le Village	accélérée	95 €
LAVILLEDIEU, îlot des Fourches	rapide	2 962 €	SABLIERES, Le Village	accélérée	92 €



ABONNES EBORN



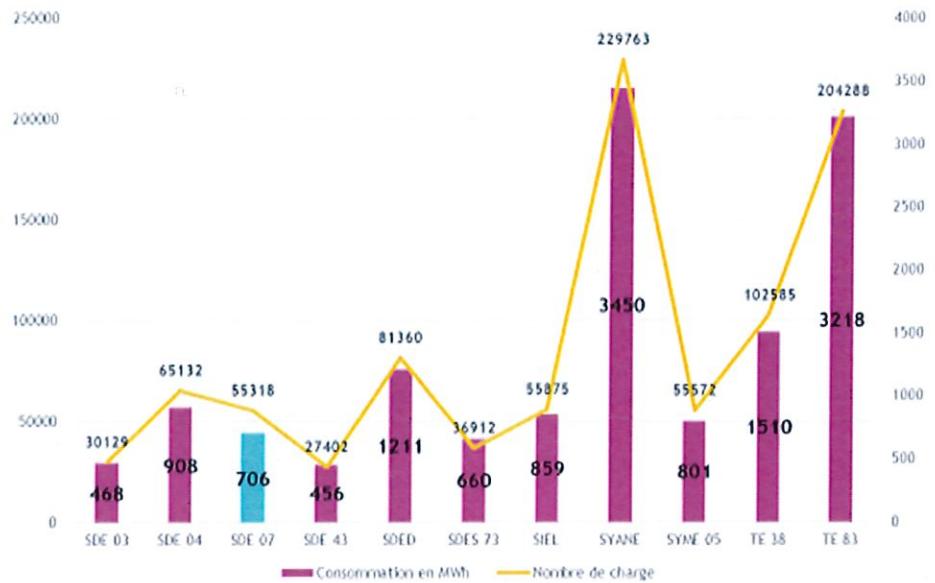
RECETTES EBORN



MARCHÉ	Recettes_HT_Hors_TPE_mensuelles
SDE03	152 287,42
SDE04	237 749,78
SDE07	189 826,39
SDE43	124 865,20
SDED	305 963,35
SDES73	151 617,57
SIEL	241 071,81
SYANE	850 853,81
Symenergie05	232 865,40
TE38	382 364,90
TE83	799 130,46
Total	3 668 596,09

MARCHÉ	Recette_HT_TPE
SDE03	7 294,54
SDE04	104 918,03
SDE07	58 384,37
SDE43	27 603,59
SDED	86 387,95
SDES73	7 798,13
SIEL	10 696,28
SYANE	239 582,46
Symenergie05	99 622,04
TE38	108 641,11
TE83	304 220,17
Total	1 052 857,83

STATISTIQUES EBORN



Le Président

Monsieur Patrick COUDENE



La secrétaire de séance

Madame Karine ACCASSAT